



# LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

Distribution :

Destinataires  
(par SCNE)..... original  
SCNE ..... 2  
DESC ..... 2  
Chancellerie ..... 1

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991,  
modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie,  
de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article unique** Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025,  
jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la sous-commission « Arts de la  
scène et du spectacle vivant » :

- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- CORNU ZÜRCHER Mélanie, déléguée aux affaires francophones et bilingues, direction de l'instruction publique et de la culture, office de la culture, Berne
- WALZER PALOMO Martine, directrice adjointe au Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds
- WINTELER Sophie, journaliste, Neuchâtel
- DIAZ Juan, spécialiste en promotion culturelle, Fribourg
- FRACHEBOURG Benoit, administrateur et responsable production La Grange, Lausanne
- ROESTI Jonas, adjoint culturel du service de la culture, Neuchâtel

Neuchâtel, le 18 mai 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,  
L. FAVRE

La chancelière,  
S. DESPLAND



NE